



Retrait palissade occultante

Par **walli**, le **19/05/2014** à **11:12**

Bonjour,

J'habite une copropriété en bordure de route (assez passagère)

Actuellement et depuis que j'ai acheté la maison, une palissade nous sépare de la route. Elle vieillit et a besoin d'être changée.

Les copropriétaires ne souhaitent pas la remplacer. Ils veulent planter une haie. Le problème est que la haie sera plantée 1 mètre en contrebas de la route, il faudra donc plusieurs années (et si ça pousse bien) pour que la haie atteigne 3 m et occulte correctement la vue de la route.

Quel recours est possible contre cette nuisance visuelle ?

La maison perdra certainement de sa valeur suite à cette décision.

Merci d'avance de vos réponses